

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 2016/02

Date de convocation : 24/11/2016

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
*Rajout à l'ordre du jour initial après accord			
I - <u>Fonctionnement</u> :	<u>3 à 6</u>		
- Approbation du PV n°1 du CA du 17 Octobre 2016	3		
- Participation des familles pour les sorties à Versailles 2017 – (AT pour vote)	3	13	
- Bilans des commissions de sécurité (ANT – pour information)*	4	22	
- <u>Conventions</u> :			
- Prêt de matériel de secourisme (AT – pour vote)	4	12	
- Convention intervention de professeurs des écoles dans le projet LCE (AT – pour vote)	5	11	
- Convention de prêt pour un propulseur électrique (projet course en cours) * (AT – pour vote)	5	20	
- Convention dans le cadre d'une mesure de responsabilisation* (AT – pour vote)	5	18	
- Don du FSE et de l'APEC (pour vote)*	6	15 et 17	
- Critères d'attribution des fonds sociaux * (ANT – pour vote)	6	19	
II – <u>Budgétaire et financière</u> :	<u>7 à 12</u>		
- Budget 2017 (pour vote)	7	14	
- Délégation au Chef d'Établissement de la signature des marchés publics (pour vote)	12	16	
- DBM pour information : subvention complémentaire pour manuels scolaires			
III – <u>Action éducatrice</u> :	<u>13</u>		
- Présentation du projet bilangue (ANT -pour information)	13	21	
- Avenant au protocole d'accord pour une innovation LCE (pour information) *			
VI – <u>Affaires diverses</u> :	<u>14 à 15</u>		
Deux questions diverses			

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 24/11/2016

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants	P	A	E
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine PATTE Güdrün LEGROS Nicolas	Principal Adjointe CPE Gestionnaire	X X X			X BEAUSSART Anna	X		
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline	Cons. Dépt. Cons. Dépt.		X	X	COUREL Francis HAKI Marie-Claire			
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire			X				
Personnalité qualifiée	LUTZ François	Ingénieur retraité							
Personnels enseignants	GRANDSIRE Isabelle BLONDEL Frédérique POIGNANT Frédéric TIHY Arnaud HACOUT Rachel CHARON Marie-france					GRANDSIRE Thomas MAHE Yann FIMA Alice DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie GERARD Yanne			
ATOSS	LEROY Renée TIENNOT Rachel	Adj. Adm. Infirmière	X X			ROSALIE Sandrine			
Parents d'élèves	LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique PREVOST Vanessa	A.P.E.C.	X X X X			TARRISSE Stéphanie VATIN Jérôme CAENS Sophie GROULT Géraldine LIENARD Roselyne VIGNET Maud	X		
Elèves	LECESNE Line PENNEROUX Mathilde		X X			VERDASCA Marine TUCKER Anna			

Total :

24

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. **le 14 novembre 2016.**

M. Flambard, Mme Prevost Godon, Mme Le Moal, Mme Panchout sont retenus par d'autres obligations et se sont excusés.

M. Riette explique aux nouveaux membres du CA que M. Delabrière sera désormais invité au CA en qualité de représentant de la communauté des communes puisqu'il n'y a plus de représentant de la cette collectivité siégeant au CA, la place qu'il occupait étant désormais attribué à un deuxième représentant du Conseil Départemental depuis l'an dernier. Avec la fusion de la communauté de commune de Honfleur, début 2017, cette dernière devra désigner le nouveau membre qui représentera, en qualité d'invité, cette instance.

18 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17h05

M. Riette donne lecture de l'ordre du jour et précise les ajouts* :

- Bilans des commissions de sécurité au pluriel
- Convention de prêt de propulsion électrique dans le cadre de l'opération « course en cours »
- Convention dans le cadre d'une mesure de responsabilisation
- Don du FSE
- Don de l'APEC
- Critères d'attribution des fonds sociaux
- Avenant au protocole d'accord pour une innovation LCE (pour information)

- Questions diverses des parents et des professeurs

Le nouvel ordre du jour est accepté.

M. Legros accepte d'être secrétaire de séance.

Approbation du PV du CA n°2016/01 du 17/10/2016 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 18 pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0

M. Riette donne lecture des documents remis en annexe. Le premier reprend l'ensemble des projets classés en fonction des axes du projet d'établissement. Il indique notamment le financement retenu dans le cadre du budget 2017. Les projets concernant l'axe 3 ont été validés lors du CESC du 22/11/2016. Le deuxième document reprend les grandes lignes du budget. Concernant l'axe 2 sur l'orientation, Mme Quentin explique qu'un carrefour des métiers va être proposé au collège et que l'on recherche des parents qui accepteraient de présenter leur métier.

Mme Quentin

Arrivée d'un nouveau membre : 19 membres présents

Participation des familles pour les sorties à Versailles (AT - n°13 pour vote) :

M. Mahé, enseignant d'éducation musicale, organise une sortie pédagogique et culturelle à Versailles en 2017 pour les élèves de 4^{ème} sur deux dates. La première aura lieu la journée du 02 février et la seconde la journée du 02 mars 2017.

Le transport est pris en charge par le précédent don de l'APEC de 2000 €.

Afin de trouver un équilibre financier pour l'ensemble des projets 2017, nous proposons, après discussion avec les enseignants organisateurs, que le complément de financement du transport ainsi que les visites guidées du château de Versailles soient pris en charge directement par les familles, ce qui représente une participation de 5 € par élève. En conséquence, cette sortie deviendra de facto facultative. Toutefois nous serons tout particulièrement attentif pour que chaque élève puisse participer à cette sortie.

M.Tihy souhaite connaître la liste des accompagnateurs. Mme Grandsire répond qu'ils se sont réunis cet après-midi pour en discuter et qu'elle est susceptible d'en faire partie. M.Tihy s'étonne de ce choix dans la mesure où elle fait régulièrement part de son inquiétude sur les cours disciplinaires manqués. Mme Grandsire précise sa pensée en expliquant que ces interventions n'avaient pas pour objectif de s'opposer aux sorties puisqu'elle a toujours voté pour mais qu'elle souhaitait être avertie à l'avance et que l'on soit attentif aux jours et heures pour éviter les mêmes élèves soient pénalisés.

M.Tihy demande au chef d'établissement si les emplois du temps seront changés suite aux nombreux lundis qui seront fériés au mois de mai.

M.Riette répond qu'il n'y aura pas de changement d'emplois du temps.

Votants : 19 pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0

Bilans des commissions de sécurité du 04/10/2016 et du 02/11/2016 (ANT – n°22 pour information) :

Une première commission de sécurité (composée de différents représentants, gendarmerie, préfecture, Département) menée par un officier pompier s'est réunie le 4 octobre 2016 et a contrôlé le bon usage et le respect de la réglementation sur la sécurité incendie dans le bâtiment existant en reprenant les points signalés il y a trois ans (2013). L'objectif de la commission est de faire respecter toutes les règles d'utilisation du bâtiment en ce qui concerne le risque incendie. A savoir que le bâtiment principal est structurellement à risque pour les incendies.

La commission instruit ensuite le dossier et attribue un avis favorable ou non à la poursuite des activités dans les bâtiments.

Après étude de l'ensemble des documents transmis par le collège, cette commission a donné **un avis est favorable** pour l'utilisation des bâtiments. Cependant un certain nombre de prescriptions nous sont demandées :

Remplacer l'ensemble des détecteurs automatiques (220 détecteurs) du bâtiment central, réaliser pour les sanitaires des dispositifs d'alarmes lumineuses, calculer et inscrire le temps d'évacuation lors des exercices d'évacuation, supprimer les stockages « sauvages » dans certaines salles, doter l'atelier radio d'un extincteur spécifique puisque qu'il y a du matériel électronique, veiller que les portes de sorties de toutes les salles ne soient pas encombrées, supprimer les cales portes, etc.

La sécurité incendie demande des travaux importants de la part du collège et du Département, mais aussi un usage strict des règles d'utilisation des locaux.

Une deuxième commission de sécurité s'est réunie 2 novembre 2016 pour valider ou non l'usage de l'étage du nouveau bâtiment.

Après étude des documents transmis par le Conseil Départemental, cette commission a donné un **avis favorable** pour l'utilisation de l'étage mais pas du foyer comme cela avait été demandé compte tenu du chantier existant dans le préau.

M. Riette précise **qu'une troisième commission sera réunie fin décembre** normalement pour valider ou non l'utilisation du RDC du nouveau bâtiment.

Aux dernières nouvelles (réunion du mercredi 23/11/2016), il est envisagé, si la commission donne un avis favorable, d'utiliser le foyer dès le mardi 2 janvier. Pour la restauration scolaire, M. Riette a proposé de décaler l'ouverture au jeudi 11/01/2017 afin de tester les nouveaux appareils et surtout de former les agents et transporter tranquillement le nouveau matériel en évitant la période de Noël qui est très chargée.

Concernant l'utilisation du foyer, M. Riette informe les membres du Conseil de la mise en place, par Mme Beaussart, la CPE, d'un Conseil de Vie Collégien, qui aura, entre autres, la responsabilité de créer un règlement interne de fonctionnement du foyer.

M. Riette rajoute que ces informations seront consultables sur l'ENT dès que l'on aura des dates précises.

Convention prêt de matériel de secourisme (AT – n° 12 pour vote) :

Comme chaque année le collège prête du matériel de secourisme à l'école primaire de Martainville, du 08/11 au 30/11/2016, contre une participation financière de 20 €

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention de prêt du matériel de secourisme pour régularisation.

Votants : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

Convention pour l'intervention de professeurs des écoles dans le projet L.C.E. (AT – n° 11 pour vote)

Cette convention vise à préciser les modalités d'intervention de deux professeurs des écoles dans le projet L.C.E. Ce projet est inscrit dans le programme d'actions voté au conseil école-collège du 13/10/2016

M. Tihy précise qu'il était nécessaire de passer cette convention et en explique les grandes lignes.

Mme Hacout explique que ce projet a retenu l'attention des collègues des autres établissements notamment grâce à l'intervention des professeurs des écoles.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention fixant les modalités d'intervention des deux enseignants entre l'IEN de la circonscription et le collège.

Votants : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

Convention de prêt de propulsion électrique dans le cadre de l'opération « course en cours » (AT – n°20 pour vote) :

Cette convention vise à fixer les modalités du prêt d'un kit de propulsion électrique pour le projet « course en cours » qui aura lieu en mai 2017.

M. Riette informe les membres qu'il a proposé, après consultation des professeurs de technologie, d'accueillir la finale au collège de Beuzeville. Elle aura certainement lieu au gymnase, n'ayant pas d'autre lieu couvert de plus de 25 mètres de long, après accord de la Mairie.

M.Tihy souligne les problèmes qui se posent actuellement avec l'utilisation du Gymnase qu'il traitera dans les questions diverses.

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer la convention de prêt kit de propulsion électrique pour le projet « course en cours » présenté par les professeurs de technologie.

Votants : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

Convention dans le cadre d'une mesure de responsabilisation (AT – n°18 pour vote) :

Cette convention vise à fixer les modalités d'accueil d'un élève par une structure dans le cadre d'une mesure de responsabilisation, sanction prévue dans le règlement intérieur.

M. Riette explique que cette convention n'existait pas et qu'il souhaite la mettre en place en fonction des demandes..

Il est demandé aux membres du CA de voter pour :

+ autoriser le chef d'établissement à signer cette convention fixant les modalités d'accueil de l'élève dans le cadre d'une mesure de responsabilisation.

Votants : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

Acceptation de dons et legs (AT – n°15 pour vote)

M. Le Principal demande aux membres du conseil d'Administration d'accepter un don de 2 970,50 € du FSE.

En cas d'acceptation, cette recette abondera en partie le budget 2017 et permettra de financer le projet collège au cinéma, comprenant 3 séances avec les entrées et le transport des élèves pour l'année scolaire 2016/2017.

M. Riette remercie le travail fourni par le FSE et notamment sa secrétaire Mme Leroy qui a collecté les fonds des photos. Il tient à préciser que le coût est principalement dû par la prise en charge des bus par le collège alors qu'auparavant c'était le Conseil Départemental qui finançait les bus. Il y a une réelle iniquité par rapport au collège de Pont Audemer par exemple qui peut se rendre au cinéma à pieds. Ceci a été remonté au Conseil Départemental mais il n'y a pas eu de changement.

M. Riette exprime son inquiétude quant au financement de cette opération pour l'année scolaire 2017/2018. Si la nouvelle communauté de commune ne donne plus de subvention au collège et au FSE, l'argent des photos constituera une ressource essentielle pour le FSE qui ne pourra pas faire de don. Ce projet risque donc d'être fortement compromis. M. Legros a repris ces explications dans l'analyse du budget, voir le détail ci-après...

Arrivée d'un nouveau membre : 20 membres présents

Mme Grandsire rappelle qu'elle souhaiterait connaître à l'avance les dates de projection des films, notamment le jour de la semaine afin de pouvoir s'organiser à l'avance.

Mme Hacout répond qu'en effet les dates n'ont pas été communiquées tôt au collège comme les années précédentes.

Votants : 20 pour : 20 - contre : - abstention :

M. Riette remercie le FSE en la personne de Mme Pollet, la nouvelle présidente.

Acceptation de dons et legs (AT – n° 17 pour vote)

M. Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'accepter un autre don de 1532.63 € de l'APEC, un chèque d'un montant de 392.63 € affectée à la part d'un accompagnateur pour le voyage en Espagne 2017 ainsi qu'un chèque de **1140** affecté au voyage en Espagne afin de proposer de nouvelles prestations ou de réduire la participation finale des familles en cas d'excédents de 15€.

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

M. Riette souligne l'implication de l'association des parents d'élèves en la personne de M. Liberge pour faciliter les sorties pédagogiques et culturelles des élèves du collège de Beuzeville en réduisant la part des familles et les en remercie.

Critères d'attribution des fonds sociaux (ANT – n°19 pour vote)

Suite à une réunion sur la Maîtrise des risques compte M. Riette explique qu'il revient au Conseil d'Administration de voter sur les critères d'attribution des fonds sociaux.

Les commissions des fonds sociaux se réunissent en fonction des demandes de l'assistante sociale qui lui présente les demandes des familles :

Les critères proposés pour l'attribution des fonds sociaux sont les suivants :

- Le quotient familial et le taux de bourse,
- La situation particulière des familles (sinistre, accident, décès, perte d'emploi...),
- Le nombre de demandes et l'effort consenti par les familles dans la prise en charge partielle de la dette en tenant compte de leur situation,
- Les demandes d'aide pour la cantine restent prioritaires.

Votants : 20 pour : 20 contre : 0 abstention : 0

Proposition de Budget 2017 (AT – n° 14 pour vote)

M. Legros adjoint gestionnaire, explique que le budget représente l'ensemble des dépenses et des recettes du collège pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. En votant ce budget, le conseil d'administration autorise l'établissement à recevoir les subventions et l'argent des familles (partie recettes), et nous permet de les dépenser pour payer nos fournisseurs (partie dépenses) dans la limite des sommes votées.

Le budget d'un établissement scolaire est un document juridique, comptable et financier, il est contrôlé et suivi par différentes autorités (le Rectorat pour la partie réglementaire, le Conseil Départemental pour la partie financière, l'agence comptable pour la partie comptabilité).

Le budget doit être **équilibré**, on ne pourrait pas avoir de dépenses sans les recettes qui les accompagnent. Il doit être aussi **sincère**, ne pas sous-évaluer des dépenses ou surévaluer des recettes.

Le budget général se compose de 3 services généraux : le service « Activités Pédagogiques », le service « Vie de l'Elève » et le service « Administration et Logistique ». Il existe 2 services spéciaux : le Service de « Restauration », financé par les familles et le service des « Bourses Nationales », financé directement par l'Etat.

Les montants sont ensuite répartis librement par l'établissement entre ces services, à travers les différents domaines et activités. Le Conseil d'administration vote **la répartition** des dotations et des subventions entre les différents services et lignes budgétaires.

Le contexte du budget 2017 présenté par l'adjoint gestionnaire

La Dotation Globale de Fonctionnement 2017 attribuée par le Département de l'Eure n'est pas ponctuée cette année d'un ajustement. L'année dernière le Département dans le but de réduire les fonds de roulement, avait diminué la dotation d'un montant 9740 €. « Les situations financières excédentaires de certains collèges constatées l'an dernier étant assainies, le calcul des dotations pour 2017 n'a donc fait l'objet d'aucun écrêtement »

La dotation 2017 prend en compte les nouveaux coûts de fonctionnement dus à l'extension du collège, particulièrement sur la viabilisation et les frais d'entretien. La dotation s'élève à un total de 119 809,00 € contre 101 405,00 € (hors ajustement) soit **une augmentation de 18 404,00 €**. Le financement de la classe DP3 par le Département disparaît cette année suite à la suppression du dispositif, cela représente une baisse de la dotation d'environ 500 €.

La dotation du Département, principale source de financement du collège, augmente nettement permettant d'absorber les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment, même s'il faudra compter une année complète de fonctionnement pour en évaluer les dépenses exactes.

Cette année la fusion des intercommunalités de Beuzeville et d'Honfleur ne nous permet pas d'avoir de certitudes sur la subvention de la communauté de communes de 3000,00 €. Le budget devant être sincère, nous avons fait le choix de ne pas l'inscrire au budget cette année. Il a donc fallu que l'on revoie le financement des projets pédagogiques en tenant compte de l'absence de cette recette.

Des solutions ont été trouvées grâce aux associations qui contribuent cette année au financement des projets pédagogiques du collège, le Foyer Social Educatif (FSE) et l'Association des parents d'élèves du collège (APEC). Un logement de fonction étant loué depuis septembre 2016, nous avons inscrit dans les recettes le loyer mensuel de 550 € de janvier à juin 2017.

Ces recettes diverses permettent cette année de financer l'ensemble des projets pédagogiques demandées par l'équipe pédagogique, cependant nous souhaitons souligner l'extrême précarité des ressources concernant le financement des projets pédagogiques du collège. Sans les dons des associations et le loyer, il n'aurait pas été possible de financer les projets. Les mêmes interrogations se reposeront donc à ce sujet les années prochaines.

En conclusion, le financement des projets pédagogiques est étroitement lié à ces trois ressources.

Les Recettes

Le Conseil Départemental nous attribue chaque année une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) consacré au fonctionnement matériel de l'établissement. Cette dotation fait lien avec compétence des départements sur l'entretien des collèges. Le financement des dépenses pédagogiques est une compétence assurée normalement par l'Etat à travers le rectorat.

Le Conseil Départemental de l'Eure

Elle représente cette année **119 809 €** de dotation.

	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017
Fonctionnement général (non affecté)				
Électricité	21 061,00 €	23231 €	24 174 €	31 825,00 €
Eau	3 475,00 €	4927 €	4 808 €	4838,00 €
Chauffage P1 (gaz collège et logements)	24 876,00 €	22 940 €	23 136 €	26 791,00 €
Chauffage P2 (contrat chauffagiste)	6 675,00 €	6643 €	6762 €	10 463,00 €
Forfait m2 Shon	12 085,00 €	12085 €	12 085 €	16 335,00 €
Forfait vétusté				2000,00 €
Forfait part effectif	17 000,00 €	17040 €	17 000 €	17 000,00 €
Entretien	2 500,00 €	2500 €	2500 €	0 €
DP3 (35 € par élève)	700,00 €	525 €	490 €	0 €
ULIS			330 €	360 €
Coût de fonctionnement du gymnase et équipement extérieur (7 € par élève)	3 465,00 €	3514 €	3 444 €	3682 €
Activité natatoire (27€ par élève de 6 ^{ème})	3 753,00 €	3537 €	3 888 €	3591 €
Aide aux déplacements sportifs	1 980,00 €	2008 €	1 968 €	2104 €
Dotation politique volontariste (affecté)				
Haut débit internet	1 500,00 €	1500 €	1500 €	1500 €
Objets confectionnés	1 485,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	100 555 €	100 549 €	101 405 € (- 9740 €)	119 809 €

Mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement

Pour la viabilisation, le montant est une moyenne des dépenses sur les 3 dernières années. La dotation pour le chauffage est calculée selon une cible contractuelle négociée entre le Département et le chauffagiste, les dépassements étant à la charge de l'entreprise chauffagiste. Les autres dotations sont calculées sur un système de forfait tenant compte du nombre d'élèves et de la superficie du collège. Le forfait « entretien » est supprimé au profit d'un forfait « vétusté »

Subventions fléchées du Département

En ajout de la Dotation Globale de Fonctionnement, le Département nous attribue chaque année une subvention affectée aux dépenses liées à internet de 1500 €.

Le Conseil Départemental, sur dossier, peut nous attribuer deux subventions pour des projets pédagogiques : la subvention Projet Réussite Educative PRE (max. 3000 €) et la subvention Projets pédagogiques éducatifs et Culturels des Collèges PPEC (max. 3000 €).

Le collège dispose d'un reliquat de subventions des années antérieures concernant la pratique sportive, cette somme est fléchée pour toute dépense d'équipement et de sortie liée à la pratique sportive.

Le financement de l'Etat

L'Etat finance l'achat de manuels scolaires et les droits de reproduction des livres et magazine. Le rectorat nous attribuera encore cette année une subvention pour l'achat des nouveaux manuels scolaires (LV1, S.V.T et Physique-Chimie tous niveaux, LV2 pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}) aux alentours du mois de mai. Nous disposons d'un reliquat des années précédentes de 5383.34 € inscrit au budget qui servira de complément à la future subvention.

Il nous fournit les aides des fonds sociaux pour un soutien financiers des familles en difficulté, les bourses nationales ainsi que des fonds pour le C.E.S.C. Un appel à projet a été retenu cette année pour un projet autour de la santé avec une subvention de 442 €.

L'Etat ne finance plus les remises de principes aux familles, soit une réduction du montant des factures de restauration pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans des établissements du second degré.

L'organisme « France Agrimer » nous verse environ 1200 euros par an pour la consommation de produits laitiers dans notre restauration.

Nous disposons de deux reliquats de subventions qui nous sont été versées pour des actions en 2016 autour de la santé la subvention de l'organisme MILDT (lutte contre la drogue et toxicomanie) et la subvention ARS (Agence Régionale de Santé).

Les autres financements

Depuis 2010, la Communauté de Communes de Beuzeville nous verse une subvention de 3000 € que nous affectons aux activités pédagogiques de l'établissement. La fusion de la Communauté de Communes de Beuzeville avec celle d'Honfleur au 1^{er} janvier 2017 ne permet pas d'avoir des certitudes sur le versement de subventions aux collèges et lycées. Nous avons décidé de ne pas prendre en compte la subvention de la Communauté de Communes dans le budget. Si la subvention nous est finalement versée, nous présenterons une Décision Budgétaire Modificative en cours d'année.

Le FSE, grâce aux ventes des photographies, nous verse un don de 2970.50 € qui sera consacré au projet « Collège au cinéma » pour les sorties de l'année 2017. L'Association des parents d'élèves (APEC) nous a versé précédemment un don de 2000,00 € affecté au financement du transport pour les sorties à Versailles. Pour les entrées, une participation aux familles sera demandée pour un montant de 5 € par élève. Par ailleurs l'APEC nous verse un don pour le voyage prévu à Barcelone, cela permettra le financement d'un accompagnateur supplémentaire parent d'élève ainsi qu'une réduction la participation des familles (pour le moment voté à 375 € par élève). Enfin l'enseignant organisateur, M. Poignant, organise une tombola pour financer le projet et, selon les bénéfices, réduire aussi la participation des familles.

Un reliquat de 793.50 € correspondant à une ancienne subvention de de la classe de 3ème d'insertion a été autorisé par l'agent comptable pour financer tout projet autour de l'orientation.

Les familles participent au budget au titre des voyages scolaires et de la restauration.

Le service de restauration est autofinancé par les familles, 20% du total est reversé au service « Administration et Logistique » pour payer les charges de la cuisine (gaz, chauffage, électricité, eau, produits d'entretien et fournitures diverses).

L'achat de tickets repas par le personnel du collège rapporte environ 12 000 euros par an au service restauration.

Tarifs restauration 2017

- Forfait DP : **437.85 €** (*identique à 2016*)
- Tarif ticket repas personnel technique : **2,50 €** (*identique à 2016*)
- Tarif ticket repas élève externe pour l'année 2016 : **3,55 €** (*identique à 2016*)
- Reversement **1,5%** des recettes au CG pour le FCSH (Matériel) et **20%** pour le FARPI (rémunération des personnels) sur les forfaits et sur les tickets repas.
- Tarif ticket repas Assistants d'Education, contrats aidés, personnel catégories C : **2,50€** (*identique à 2016*)
- Tarif personnels catégories B et A : **3,90 €** (*identique à 2016*)
- Charges à **20%** (*contre 21% l'année précédente*)

Les Dépenses

Service « Activités Pédagogiques »

L'enseignement technologique perd en 2015 une subvention d'environ 1500 € annuelle précédemment attribué par le Département. Nous proposons cette année de compenser cette subvention et de proposer 1000 € chaque année à l'enseignement technologique, les besoins matériels étant très importants. Par ailleurs nous renforçons le montant annuel attribué au dispositif ULIS de 330 € à 600€.

Les crédits attribués aux autres disciplines ainsi qu'au CDI ne changent pas.

L'ensemble des projets pédagogiques proposés ont pu être financés (cf. annexe 1) grâce au soutien notamment du FSE et de l'APEC. Collège au cinéma est assuré d'être reconduit cette année pour 4 séances. Plusieurs nouveaux projets ont pu être intégrés également.

Un séjour linguistique est inscrit au budget 2017 : le séjour à Barcelone du 2 au 7 mai 2017. Le montant des dépenses est légèrement plus élevé que le voyage à Madrid de 2016.

Service « Vie de l'élève »

Le collège dispose de 4327.45 € pour soutenir les familles à travers les commissions de fonds sociaux pour le financement des factures de cantine, des voyages scolaires, de l'achat de fournitures ou de vêtements.

Nous disposons par ailleurs de 1381.20 € pour des projets autour de la santé et de la citoyenneté (CESC).

Service « Administration et Logistique »

Les dotations « électricité » et « chauffage » ont été réévaluées avec l'extension du collège. La dotation du chauffage nous semble cependant encore insuffisante sachant que nous avons la viabilisation des logements de fonctions à financer, nous avons donc inscrit un montant supérieur au montant proposé par le Département.

Avec la viabilisation, les dépenses qui augmentent sensiblement sont les dépenses liées aux contrats de sécurité obligatoire (cf. annexe 3) à savoir le contrat d'entretien du Système de sécurité Incendie qui est revue à la hausse ainsi que le contrôle des installations électriques et l'entretien des chaudières et du réseau de chauffage. A ces augmentations s'ajoutent des nouveaux contrats d'entretien obligatoires : l'entretien des deux nouveaux portails automatiques, l'entretien du nouvel ascenseur n'a pas été intégré puisque que réglementairement l'ascensoriste nous doit un an de maintenance gratuite.

Le contrat d'entretien du monte-charge de la cuisine actuelle a été résilié.

Les dépenses en produits d'entretien diminuent, nous avons donc basculé une partie du montant vers la ligne

vêtement de travail, qui elle augmente (nouveaux personnels, contractuels, etc.)

Les dépenses en logistique (fournitures, cartouches, etc.) sont stables, les dépenses en téléphonie, en papier et en affranchissement augmentent mécaniquement suite aux hausses d'effectifs et de personnel. Une ligne téléphonique supplémentaire pour l'ascenseur est à financer (300 € par an).

Les frais d'huissier sont désormais intégrés au service ALO afin que les familles ne soient pas pénalisées, nous les financions auparavant dans le service SRH. Seules les créances impayées resteront à la charge du service restauration.

Il y a eu peu de besoins en petites fournitures informatiques cette année, nous avons donc choisi de baisser cette ligne d'activité (achat de petits matériels, de lampes de vidéoprojecteurs, etc.).

Service « Restauration scolaire »

Les effectifs sont encore en forte hausse cette année (439 élèves demi-pensionnaires contre 379 élèves il y a deux ans), cela se traduit par davantage de dépenses en nourriture.

Les charges passant à 21% des recettes l'année dernière à 20% cette année, permet une dépense moindre de charges ce qui permet davantage de crédits pour l'achat de nourriture.

L'achat de matériel est prévu pour 2017, principalement un renouvellement de la vaisselle pour la nouvelle demi-pension. La maintenance sera normalement plus faible étant donné les garanties sur les nouveaux équipements de cuisine.

Service « Bourses Nationales »

Le montant des bourses attribuées aux familles est en légère hausse, le nombre de boursiers augmente pour l'année scolaire 2016/2017 (110 boursiers contre 100 l'année dernière), ce qui s'explique par la hausse d'effectif.

Section « Investissement »

Un investissement est l'achat d'un équipement supérieur à 800 HT, il doit être inscrit dans l'inventaire et intégré au plan d'amortissement. Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2017.

Le Département ne souhaite pas que les établissements investissent sur leurs fonds propres, puisque le Département en investissant sur leur propre budget récupère la TVA.

Amortissement (« Administration et Logistique »)

L'amortissement réel correspond à la dépréciation d'un bien financé par les fonds propres du collège. Aucune « provision » n'est prévue dans le budget pour compenser l'amortissement de nos machines et de nos équipements.

L'amortissement neutre correspond à la dépréciation d'un bien financé par des subventions.

M. Tihy demande une précision sur l'origine de l'enveloppe EPS.

M. Legros répond que les 1000€ ne proviennent pas du reliquat.

Votants : 20 pour : 20 - contre : 0 - abstention : 0

Le budget 2017 est voté à l'unanimité

Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (ANT N° 16 pour vote)

Tout achat à partir du 1er euro dans un établissement public est considéré comme un marché public, différents seuils de dépenses définissent les règles du marché afin de respecter la mise en concurrence avec les fournisseurs. Au-dessus de 25 000 HT, des règles formelles doivent être respectées (notamment une publicité), des appels d'offre sont par exemple mis en place pour l'achat de la nourriture du collège géré par le groupement d'achat au lycée Aristide Briand à Evreux. ou encore le collège met en place des publicités, avec un cahier des charges, pour retenir un organisme de voyage pour chaque projet.

Sous le seuil de 25 000 euros HT, le chef d'établissement a délégation pour signer les bons de commande qui engagent l'achat d'un bien ou d'un service auprès d'un fournisseur. Il faut savoir que dans une administration, le paiement ne s'effectue jamais (sauf exception) à l'achat du bien, mais à la livraison du bien, en général sur présentation d'une facture. M. Legros, demande aux membres du C.A. de voter une délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Votants : 20 pour : 20 contre : 0 abstention : 0

DBM pour information : subvention complémentaire pour manuels scolaires

Nous avons reçu une subvention complémentaire du rectorat pour les manuels scolaires d'un montant de 891 euros portant le montant du reliquat à 5383.34 euros.

Présentation du projet bilangue (ANT n° 21 - pour information)

Mme Quentin explique que le collège de Beuzeville est le seul collège du Bassin, à la rentrée 2016, dont la section bilangue a été maintenue. L'Inspection Académique a transmis aux collèges et écoles primaires concernés, le cadre de fonctionnement de ces sections pour l'an prochain et notamment l'obligation de mettre en place un projet avec les deux écoles primaires retenues à savoir l'école primaire de Beuzeville et de St Pierre du Val.

Les professeurs demandent comment ont été désignées les écoles.

M. Riette explique que c'est l'Inspection Académique qui a arrêté ce choix sans consultation.

Suite au conseil école collège du 13/10/2016 qui s'est tenu à Martainville, les professeurs concernés se sont réunis avec Mme Buyse, professeur d'Allemand, pour arrêter le projet du collège de Beuzeville.

Projet avec l'école de Beuzeville :

Mme Buyse interviendra le lundi et le mardi (1 heure) entre le 7 novembre et le 4 avril auprès de 2 groupes de 29 élèves de CM2 sur trois thèmes différents :

- Découverte modes et de vie et traditions (les fêtes st Martin, Noël et Pâques)
- Découverte des modes de vie dont scolarité (vie quotidienne d'un enfant de 10 ans)
- Découverte corpus lexical sur le cirque

Projet avec l'école de Saint Pierre :

Mme Buyse interviendra le lundi (2 heures) entre le 16 janvier et le 15 Mai 2017 auprès d'un groupe de 27 CM2, un autre de 18 CM1 et 6 CM2 sur quatre thèmes :

- Musique et arts : Wagner, Mozart et l'orchestre symphonique
- La gastronomie allemande (fêtes et traditions)
- Le vélo et le développement durable
- L'expressionnisme : peinture et cinéma

M. Riette remercie tous les professeurs impliqués dans ce beau projet et Mme Quentin associée à Mme Sébille pour le pilotage de cette action.

Avenant au protocole d'accord pour une innovation LCE (pour information)

M. Riette explique que le projet LCE avait été retenu par la cellule innovation du Rectorat comme action innovante. Compte tenu de l'avis très favorable de Monsieur REED, IA-IPR Anglais et inspecteur référent du collège, ce projet est prolongé jusqu'en juin 2017.

M. Riette explique que, dans le cadre du CARDIE, ce projet sera présenté lors d'un séminaire inter-degré de formation le 9 décembre 2016.

Question diverse des parents :

Des élèves se plaignent des températures dans les salles de classes de techno, sciences et parfois dans l'ancien collège.

M. Riette comprend cette demande et explique que ces bâtiments sont mal isolés et que les températures varient en fonction des vents et des températures extérieures. Il propose de mettre en place un groupe de suivi avec les élèves dans le cadre du CVC pour voir ce qu'il est possible de faire si la température dans les classes est inférieure aux 19 degrés prévus. Il est possible qu'il y ait un écart entre le matin et l'après-midi du fait du temps de chauffe et de la présence ou non des élèves dans la salle.

Cette question aurait pu être présentée par les représentants des élèves et peut être traitée hors Conseil d'Administration.

Il explique que les élèves et les professeurs auraient tout autant pu se plaindre du bruit des travaux dans le nouveau bâtiment et au gymnase. Même si ces nuisances vont cesser, elles ne facilitent cependant pas les conditions d'apprentissage mais M. Riette explique qu'il est impossible de demander aux entreprises de travailler le soir ou seulement pendant les vacances lorsqu'il y a des travaux urgents d'autant plus que ce n'est pas de son ressort.

Mme Beaussart, CPE, soulève le problème du chauffage dans le bureau des A.E.D. qui est très chaud l'été puisqu'il n'y a pas de possibilité d'ouverture (pas de fenêtre) et froid l'hiver car la porte est toujours ouverte sur le hall. Il faudrait peut-être prévoir une ouverture sur la porte et la création d'une fenêtre.

M. Riette précise que cette demande a été faite depuis deux ans dans le cadre de la liste des travaux demandés par le collège mais cette demande n'a pas été retenue comme prioritaire par le conseil départemental.

Concernant le sujet des conditions de travail M. Riette soulève également le problème du bruit au gymnase et dans le nouveau bâtiment dû aux perceuses. Il explique que les travaux sont nécessaires et qu'il est difficile de demander aux ouvriers de venir travailler le soir ou très tôt le matin d'autant plus que ce n'est pas de son ressort du chef d'établissement.

A ce propos, M. Tihy lit, avec en fond sonore le bruit enregistré dans le gymnase, un courrier qu'il souhaite adresser au maire de Beuzeville pour faire part du mécontentement des professeurs qui utilisent le gymnase quant à la venue de M. Morin, Président du conseil régional de Normandie, qui organise une réunion des proviseurs au gymnase pendant 3 jours. Ces utilisateurs pensent qu'ils ne sont pas reconnus pour leur travail et de plus il est demandé aux ouvriers de ne pas travailler ces jours-là, afin de ne pas déranger cette manifestation par le bruit des perceuses.

Question diverse des enseignants :**A-t-on un remplaçant pour l'assistante sociale :**

M. Riette précise que nous avons une nouvelle assistante sociale de nommée depuis la rentrée. Il s'agit de Mme Vierfond qui était déjà en poste au collège de Beuzeville il y a 2 ans. Cette dernière est en arrêt maladie depuis la rentrée. M. Riette ne voyant rien venir et ayant les premières demandes d'aide des familles, il a contacté la semaine dernière, Mme Antunes, responsable des AS de l'Inspection Académique de l'Eure pour manifester son mécontentement et demander des éclaircissements sur la situation.

Mme Antunes lui a expliqué que Mme Vierfond avait plusieurs congés reconductibles depuis le début d'année. Depuis la semaine dernière elle a eu l'information comme quoi elle sera absente pour une durée plus longue (peut-être toute l'année).

Elle a fait savoir à M. Riette qu'elle avait déjà lancé la procédure de recrutement d'un remplaçant mais que, pour l'instant, elle n'avait personne. Soit les candidats ne correspondaient pas aux exigences du poste soit c'était trop loin de leur domicile. Il n'y a donc pas de remplaçant pour l'instant.

M. Riette a alors demandé comment on devait procéder pour répondre aux besoins des familles. Mme Antunes a proposé que les familles, dont les situations sont très délicates, la contacte. Pour les autres il faudrait que l'on voit en interne ou avec d'autres AS du secteur mais elles sont déjà bien prises. A charge pour l'établissement de fournir les documents

Les parents d'élèves et les professeurs lisent et déposent une motion concernant le non remplacement de l'assistante sociale au collège de Beuzeville. Cette motion est signée par l'ensemble des personnels.

M. Riette précise qu'il enverra dès demain cette motion à Mme Antunès et transmettra aux membres du CA l'évolution de cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 19h05